

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2019/038 - 70510 - Modernisation du réseau routier Proposition de cession de deux parcelles de terrain à MARMOUTIER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession au SDEA des parcelles cadastrées sous section 7 n°151 de 10,62 ares et n°255/150 de 24,13 ares ;

- décide que cette cession s'effectuera au prix de 55 € l'are, conformément à l'avis des services compétents de l'Etat ; soit, 1 911,25 € pour les deux parcelles précitées ;

- décide que l'acte sera rédigé en la forme administrative conformément aux dispositions des articles L 1311-13 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- décide de désigner Monsieur Bernard FISCHER, 1er vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à cette transaction, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne BURGER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Denis HOMMEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1124381-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19